



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

sages-femmes

Question écrite n° 60508

Texte de la question

M. Georges Tron attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les revendications de nombreuses sages-femmes anesthésistes. Celles-ci déplorent de ne bénéficier d'aucun traitement particulier pour les actes d'anesthésie effectués et d'être rétribuées suivant l'indice des sages-femmes. Elles soulignent qu'à la différence des infirmiers anesthésistes la notification de bonification indiciaire n'est pas appliquée aux sages-femmes anesthésistes. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte prendre pour revaloriser cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Georges Tron](#)

Circonscription : Essonne (9^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60508

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 avril 2001, page 2530